

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



UNION DES COMORES

PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ENERGIE

MEMORANDUM ET RECOMMANDATION DE DON SUPPLEMENTAIRE

DEPARTEMENTS RDGE

Mai 2019

TABLE DES MATIERES

Résumé du projet	iv
Aperçu général du projet	iv
Evaluation des besoins	iv
Valeur ajoutée de la Banque	v
Gestion des connaissances.....	v
I. INTRODUCTION	1
II. DESCRIPTION DU PROJET INITIAL	1
2.1. Objectifs.....	1
2.2. Description des composantes	1
III. MODALITES DE FINANCEMENT.....	2
3.1. Coût du projet.....	2
3.2. Plan de financement	2
3.3. Planning de réalisation, état d'avancement, évaluation de la performance et taux de décaissement	3
IV. RAISONS DU SUPPLEMENT DE FINANCEMENT PROPOSE, Y COMPRIS LES MODIFICATIONS DANS LE PROJET	4
4.1. Insuffisance du budget alloué et installation d'équipements de production hydroélectrique.....	4
4.2. Description du projet avec le financement supplémentaire	4
4.3. Coût révisé du projet	4
4.4. Plan de financement révisé	5
4.5. Dispositions d'exécution.....	6
V. JUSTIFICATION DU FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE.....	8
5.2. Alignement du projet	8
5.3. Alignement avec la politique des prêts supplémentaires	9
VI. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	9
6.1. Indicateurs clés de performance économique et financière	9
6.2. Performance financière et économique	9
VII. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET POUVOIRS	10
7.1 Instrument juridique	10
7.2 Conditions liées à l'intervention de la Banque	10
7.3 Engagements	10
7.4 Conformité avec les politiques de la Banque.....	10
VIII. RECOMMANDATION	10

LISTE DES TABLEAUX

2.1	Composantes du projet
3.1	Coût estimatif par composante
3.2	Sources de financement du projet
3.3	Coût initial du projet par catégories de dépenses
4.1	Coût révisé du projet par composantes
4.2	Coût révisé du projet par catégories de dépenses
4.3	Plan de financement révisé
5.1	Risques et mesures d'atténuation
6.1	Indicateurs clés de la performance financière et économique

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I	Cadre logique révisé
ANNEXE II	Planning de réalisation révisé
ANNEXE III	Conformité du prêt supplémentaire à la « Politique et Procédures du Groupe de la Banque en matière de financements supplémentaires »
ANNEXE IV	Requête de financement du Gouvernement de Comores
ANNEXE V	Situation du portefeuille actif du Groupe de la Banque au Comores

Equivalences monétaires

Mars 2019

1,00 Unité de Compte	=	602,454 KMF
1,00 Unité de Compte	=	1,22458 Euro
1,00 Unité de Compte	=	1,39798 USD

Année fiscale

1er janvier- 31 décembre

Poids et mesures

m	mètre	1 m	• kep	kilo équivalent pétrole	
cm	centimètre	0,01 m	• V	volt	1 V
mm	millimètre	0,001 m	• kV	kiloVolt	1000 V
km	kilomètre	1.000 m	• kVA	kiloVolt Ampère	1000 VA
m ²	mètre carré	1 m ²	• W	Watt	1 W
cm ²	centimètre carré	0,0001 m ²	• kW	kiloWatt	1000 watts
mm ²	millimètre carré	0,01 cm ²	• MW	Méga Watt	1000 kW
km ²	kilomètre-carré	1 000 000 m ²	• GW	GigaWatt	1000 MW
ha	hectare	10 000 m ²	• kWh	kiloWatt-heure	1000 Wh
kg	kilogramme	1000 g	• MWh	MégaWatt-heure	1000 kWh
t	tonne	1 000 kg	• GWh	GigaWatt-heure	1000MWh

Sigles et abréviations

AOR	appel d'offres restreint
APD	Avant-projet détaillé
BAD	Banque Africaine de Développement
BT	Basse Tension
BPM	les méthodes et procédures d'acquisition standards de la Banque
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Conseil d'Administration
CAP	Volonté de payer
CDN	Contribution Déterminée Nationale
CEP	Cellule d'Exécution du Projet
CIF	Climate Investment Fund
CSS	Climate Safeguards System
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DSAO	documents standards d'appel d'offre pertinents
DSP	Document de Stratégie Pays
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EDA	Electricité d'Anjouan
EIES	Etudes d'Impact Environnemental et Social
FAD	Fonds Africain de Développement
FAT	Facilité d'appui à la transition
FEF	Facilite en faveur des Etats Fragiles
FEC	Facilité élargie de crédit
FMI	Fonds Monétaire International
GES	Gaz à effet de serre
IEC	Information Education Communication
ISC	Indicateur sectoriel clé
JCAS	Stratégie d'évaluation-pays conjointe
MAM-WE	Société d'eau et d'électricité des Comores
MT	Moyenne tension
ONG	Organisation non gouvernementale
PANA	Plan national d'adaptation
PAPP	Plan d'actions pour l'amélioration des performances du portefeuille
PAR	Plans d'Action de Réinstallation
PASEC	Projet d'appui au secteur de l'énergie aux Comores
PCN	Project Concept Note (Note de Conception du Projet)
PCR	Plan Complet de Réinstallation
PEPP	Plan d'engagement des parties prenantes
PGES	Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PPM	Plan de Passation de Marchés
PTF	Partenaire Technique et Financier
SCA2D	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
S&E	Suivi et évaluation
SNPM	Système national de passation des marchés
SONELEC	Société Nationale d'Electricité des Comores
SSI	Système de sauvegarde intégré
TRE	Taux de rentabilité économique
TRIF	Taux de rentabilité interne financier
UE	Union Européenne
UC	Unité de compte
UCGP	Unité centrale de gestion du projet
VAN	Valeur actuelle nette
VANE	valeur actuelle nette économique,

FICHE D'INFORMATION

FICHE DU CLIENT

DONNATAIRE : Union des Comores

AGENCE D'EXECUTION : Ministère de l'énergie, de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

PLAN DE FINANCEMENT REVISE		
Sources	Montant (Millions UC)	Instrument
Financement initial		
Facilité d'Appui à la Transition (Pilier I)	8	Don
Fonds Africain de Développement (FAD-12)	5,38	Don
Banque Mondiale (IDA)	3,336	Don
Total financement initial	16,716	
Financement supplémentaire		
Fonds Africain de Développement (FAD-14)	6,96	Don
Total financement supplémentaire	6,96	
Total financement révisé du Projet	23,676	

Informations financières sur le don FAD

Devise du don	Unité de compte
Type de taux d'intérêt*	NA
Taux d'intérêt de base*	NA
Commission de service*	NA
Commission d'engagement	NA
Échéance	NA
Période de grace	NA

**si applicable*

PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES		
Projet avec le financement supplémentaire	TRIF : 22,8%	VAN Fina : USD 12,6 millions
	TRE : 19,5%	VAN Eco : USD 7,2 millions
Projet initial	TRIF : 20,4%	VAN Fina : USD 11,6 millions
	TRE : 22%	VAN Eco : USD 10,7 millions

Durée et Principales étapes

Approbation de la note conceptuelle : NA

Approbation du projet : mai 2019

Entrée en vigueur : août 2019

Date limite de dernier décaissement : janvier 2022

Achèvement : novembre 2021

Résumé du projet

1. Aperçu général du projet

1.1 La Banque africaine de développement a approuvé en septembre 2013, un don du Fonds africain de développement (FAD) et un don de la Facilité d'appui à la transition (FAT) à hauteur d'un montant total de 13,38 millions d'UC, pour rétablir et améliorer le fonctionnement des centrales hydroélectriques, les centrales thermiques, le réseau de distribution et préparer le développement des énergies renouvelables dans le cadre du Projet d'appui au secteur de l'énergie aux Comores (PASEC). En 2014, le projet a été restructuré pour acheter trois groupes Diesel et approvisionner la MAM-WE en carburant pendant trois mois. En raison de l'évolution rapide de la demande et de l'état de dégradation de la qualité de service (délestages), la SONELEC s'est rendue compte du besoin de ressources supplémentaires pour compléter les travaux prévus pour assurer leur efficacité, tout en satisfaisant les consommateurs. En effet, la réhabilitation des réseaux de distribution 20 kV a été estimée à 8 130 000 EUR alors que le budget disponible était d'environ 4 900 000 EUR. De même, pour la réhabilitation des centrales thermiques, les besoins en ressources ont été estimés à 8 660 000 EUR alors que le budget alloué était d'environ 2 763 000 EUR. Le Gouvernement de l'Union des Comores a alors sollicité la Banque pour lui accorder un financement supplémentaire du projet PASEC. Ce financement supplémentaire, d'un montant de 6.96 million UC, permettra principalement de poursuivre la réhabilitation des réseaux de distribution 20 kV, la réhabilitation des centrales thermiques diesel et d'installer des équipements de production hydroélectrique sur le système d'adduction d'eau de Domoni (Anjouan). Le montant total révisé du projet y compris la contribution de la Banque Mondiale est de 23,676 millions d'UC. Le Projet va contribuer à (i) améliorer l'accès à l'énergie à travers la réhabilitation des infrastructures énergétiques qui seront plus fiables, (ii) restaurer la capacité de production d'énergie par la réhabilitation de 4 centrales Diesel, la réhabilitation de 3 centrales hydroélectriques et l'installation d'équipements de production hydroélectrique, (iii) réduire les pertes du réseau électrique en passant d'une moyenne de 40% à 25%.

2. Evaluation des besoins

2.1 Alors que la fourniture de l'énergie électrique s'était améliorée en 2017, l'Union des Comores connaît actuellement un déficit énergétique qui conduit inévitablement à des délestages. En raison d'un parc de production dominé largement par les groupes Diesel, le coût de l'électricité est parmi les plus élevés en Afrique (0,28 USD/kWh). En effet, la production d'électricité est principalement assurée par des groupes Diesel rapides (1500 tr/min) de petite capacité (1000 à 2000 kVA). Les pertes techniques résultant de la vétusté et de la maintenance inadéquate des infrastructures énergétiques et d'une structuration inadéquate des réseaux de distribution, les difficultés de recouvrement et la fraude ont contribué, entre autres, à la situation financière difficile de la SONELEC. Le rendement global du secteur électrique aux Comores est resté assez faible ces dernières années. En 2017, il a été de 58% à la Grande Comores et à Mohéli, et de 65% à Anjouan. Le projet contribuera à réduire les pertes techniques à travers la réhabilitation des infrastructures énergétiques alors que la composante « Gestion financière/commerciale » financée par la Banque Mondiale (2013-2017) a permis d'améliorer le taux de recouvrement de 55% à 77,4% et de réduire les pertes de 45% à 36,8%. La réhabilitation des centrales à diesel est une réponse immédiate au besoin énergétique du pays. L'évaluation du potentiel du pays en termes d'énergies renouvelables permettra à la Banque de transiter progressivement vers l'appui aux énergies propres aux Comores tout en assurant un mix énergétique. Le projet appui l'énergie renouvelable à travers la réhabilitation de 3 centrales hydroélectriques et l'installation d'équipements de production hydroélectrique à Domoni.

3. Valeur ajoutée de la Banque

3.1 L'intervention de la Banque permettra la mise en œuvre du projet et d'atteindre les objectifs visés. En effet, la Banque est mieux placée que quiconque pour parachever les travaux dans la mesure où elle est déjà engagée avec le financement initial. Elle prend en compte, dans la conception du financement supplémentaire, les leçons tirées des opérations en cours d'exécution aux Comores et celles déjà réalisées dans la région de l'Afrique de l'est à travers le renforcement des capacités de l'Unité centrale de gestion du projet (UCGP) par (i) le recrutement d'un consultant spécialiste en passation de marché expérimenté basé à Moroni et (ii) la mise à disposition des unités de gestion du projet d'un chargé en environnement, santé et sécurité sur les îles d'Anjouan et de Mohéli, qui s'occupera aussi des aspects liés au changement climatique. Ce renforcement des capacités de l'UCGP se matérialisera également par le recrutement d'un chargé de suivi-évaluation sur les ressources initiales du projet. Un meilleur appui technique sera apporté à l'UCGP par le recrutement d'un nouvel ingénieur conseil chargé du contrôle et de la supervision des travaux.

4. Gestion des connaissances

4.1 Pour tirer des enseignements utiles du projet, il est prévu de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation qui permettra de documenter ses résultats et effets. Ainsi, les leçons seront capitalisées à travers : (i) les rapports trimestriels d'avancement, (ii) les rapports de missions de supervision, (iii) les rapports mensuels de l'ingénieur conseil, (iv) les rapports d'audit, (v) les rapports d'achèvement du projet. Les rapports de supervision et les rapports d'achèvement seront diffusés sur le site Web de la Banque. Les données collectées à travers tous ces rapports serviront à la préparation et au développement des opérations futures similaires.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT CONCERNANT UN DON DU FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DE L'UNION DES COMORES POUR LE FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE DU PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ENERGIE AUX COMORES

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition d'un don FAD de 6,96 million d'UC à la République fédérale de l'Union des Comores, pour le financement supplémentaire du Projet d'appui au secteur de l'énergie aux Comores.

I. INTRODUCTION

1.1 La Banque africaine de développement a approuvé en septembre 2013, un don du Fonds africain de développement (FAD) et un don de la Facilité d'appui à la transition (FAT) à hauteur de 13,38 millions UC (20 millions de dollars US), pour rétablir et améliorer le fonctionnement des centrales hydroélectriques, les centrales thermiques, le réseau de distribution et préparer le développement des énergies renouvelables dans le cadre du Projet d'appui au secteur de l'énergie aux Comores (PASEC). En raison de l'évolution rapide de la demande et de l'état de dégradation de la qualité de service (délestages), la SONELEC s'est rendue compte du besoin de ressources supplémentaires pour compléter les travaux prévus pour assurer leur efficacité, tout en satisfaisant les consommateurs. En effet, le coût de la réhabilitation des réseaux de distribution 20 kV a été estimé à 8 130 000 EUR alors que le budget disponible était d'environ 4 900 000 EUR. De même, pour la réhabilitation des centrales thermiques, les besoins en ressources ont été estimés à 8 660 000 EUR alors que le budget alloué était d'environ 2 763 000 EUR. Le Gouvernement de l'Union des Comores a alors sollicité la Banque pour lui accorder un financement supplémentaire du projet PASEC. Ce financement supplémentaire, d'un montant de 6,96 million UC, permettra principalement de parachever la réhabilitation des réseaux de distribution 20 kV, la réhabilitation des centrales thermiques et d'installer des équipements de production hydroélectrique de 300 kW de puissance sur le système d'adduction d'eau de Domoni (Anjouan).

II. DESCRIPTION DU PROJET INITIAL

2.1. Objectifs

2.1.1 Le projet permettra de rétablir et améliorer le fonctionnement du réseau électrique, des centrales de production, du réseau de distribution et de préparer le développement des énergies renouvelables.

2.2. Description des composantes

2.2.1 Les composantes du Projet ainsi que les coûts associés sont présentés au Tableau 2.1 tel qu'ils apparaissent dans le rapport d'évaluation. Toutefois, dans un contexte de crise énergétique, le projet a été restructuré le 1^{er} juillet 2014 pour financer l'achat de 3 groupes électrogènes et l'approvisionnement en combustible des centrales diesel pendant 3 mois.

2.2.2 Le Projet comprend une composante « Gestion financière/commerciale » visant à améliorer la performance commerciale de la SONELEC et la gouvernance du secteur. Cette composante est financée par la Banque Mondiale à hauteur de 3,336 millions d'UC. Ainsi, le coût total du projet s'élevait à 16,716 millions d'UC. Ce co-financement étant du type parallèle, le présent mémorandum se limitera par la suite uniquement au financement de la Banque. Il

importe toutefois de préciser l'exécution de cette composante (2013-2017) a permis d'améliorer le taux de recouvrement de 55% à 77,4% et de réduire les pertes de 45% à 36,8%.

Tableau 2.1: composantes du projet

Tableau 2.1 Composantes du projet (montants en million UC)				
N°	Composantes	Coût estimatif AR ¹	Coût estimatif AP ²	Description des composantes
A	L'appui à la réhabilitation et réalisation technique	10,047	11,910	Cet appui couvre la préparation et la mise en place des activités : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études techniques: (i) réseaux, (ii) maîtrise de l'énergie et (iii) énergies renouvelables • Réhabilitation des moyens de production et d'évacuation (centrales et injection/départs) • Réhabilitation des réseaux • Implémentation de la maîtrise de l'énergie : (i) diffusion des lampes LBC, (ii) mise en place d'un petit projet solaire connecté au réseau.
B	Appui institutionnel	2,347	0,300	<ul style="list-style-type: none"> • La provision de l'assistance technique pour la mise en place du projet et pour la gestion des deux sociétés
C	Gestion du projet	0,986	1,170	<ul style="list-style-type: none"> • Audit des comptes du projet • Contrôle et supervision des travaux • Fonctionnement de la Cellule d'exécution du projet
Total (million UC)		13,38	13,38	

III. MODALITES DE FINANCEMENT

3.1. Coût du projet

3.1.1 Le coût total du Projet initial, hors taxes et droits de douane, mais incluant une provision pour aléas physiques et hausse de prix de 10%, est estimé à 13,38 million UC. Le coût total du projet est financé à hauteur de 40,2% sur les ressources de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT) et 59,8% sur les ressources du Fonds Africain de Développement (FAD). Les coûts du projet initial par catégories de dépenses et par composantes sont illustrés aux Tableaux 3.1 et 3.3.

3.2. Plan de financement

3.2.1 Le plan de financement du Projet est présenté au Tableau 3.2. Le don FEF finance le coût des travaux. Le don FAD quant à lui finance (i) les services comprenant la supervision des travaux, les études techniques, (ii) le fonctionnement de la Cellule d'exécution du projet, (iii) une partie des travaux, (iv) l'acquisition des biens et (v) autres couts associés.

¹ AR : avant restructuration

² AP : après restructuration

Tableau 3.1				
Coût estimatif par composante (million UC)				
Composantes	Coût en devises	Coût en monnaie locale	Total	% Devises
Appui à la réhabilitation et réalisation technique	10,047	0	10,047	100 %
Appui institutionnel	2,347	0	2,347	100 %
Gestion du projet	0,986	0	0,986	100 %
Coût total du projet	13,380	0	13,380	100%

Tableau 3.2				
Sources de financement du projet (montants en million UC)				
Sources de financement	Coût en devises	Coût en monnaie locale	Total	% Total
FAT	8	0	8	59,8%
FAD	5,38	0	5,38	40,2%
Coût total du projet	13,38	0	13,38	100%

Tableau 3.3				
Coût initial du projet par catégories de dépenses (million UC)				
Sources de financement	Coût en devises	Coût en monnaie locale	Total	% devises
Travaux	3,124	0	3,124	100 %
Services	0,864	0	0,864	100 %
Biens/Equipements	9,265	0	9,265	100 %
Autre	0,127	0	0,127	100 %
Coût total du projet	13,38	0	13,38	100%

3.3. *Planning de réalisation, état d'avancement, évaluation de la performance et taux de décaissement*

3.3.1 Après son approbation en septembre 2013, le projet est entré dans sa phase d'exécution par le démarrage des travaux de réhabilitation suite à la signature des principaux contrats : (i) Réhabilitation des réseaux de distribution (septembre 2018), (ii) Réhabilitation des centrales hydroélectriques (septembre 2018) et (iii) Réhabilitation des centrales thermiques Diesel (novembre 2018). Le projet a accusé du retard dans son exécution en raison de (a) la restructuration intervenue en 2014 pour l'achat de trois groupes Diesel et l'approvisionnement de la MAM-WE en carburant pendant trois mois, (b) le long processus de recrutement du personnel de l'UCGP, (c) le long processus de recrutement de l'ingénieur conseil et le besoin d'études techniques complémentaires, (d) la lenteur du recrutement des entreprises de travaux et (e) la lenteur du démarrage des travaux de réhabilitation des centrales hydroélectriques. Toutefois, une amélioration substantielle du taux de décaissement est attendue pour l'année 2019. En effet, le taux de décaissement du PASEC qui se situait à 30,9% au 28 février 2019 est prévu de passer à 77,5% à fin décembre 2019 avec la mise en œuvre effective des activités majeures du projet dont les contrats ont été signés en 2018.

IV. RAISONS DU SUPPLEMENT DE FINANCEMENT PROPOSE, Y COMPRIS LES MODIFICATIONS PROPOSEES DANS LE PROJET

4.1. *Insuffisance du budget alloué et installation d'équipements de production hydroélectrique*

4.1.1 Le besoin de financement supplémentaire est essentiellement lié à l'insuffisance du budget alloué pour couvrir les coûts des travaux de réhabilitation. En effet, la réhabilitation des réseaux de distribution 20 kV a été estimée à 8130000 EUR par les études techniques complémentaires nécessaires pour mieux définir les ouvrages alors que le budget disponible était d'environ 4900000 EUR. De même, pour la réhabilitation des centrales thermiques, les besoins en ressources ont été estimés à 8660000 EUR alors que le budget alloué était d'environ 2763000 EUR. Ainsi donc, suite à la mission de dialogue conduite du 25 au 28 septembre 2018, le Gouvernement de l'Union des Comores a sollicité la Banque pour lui accorder un financement supplémentaire au projet PASEC. Ce financement supplémentaire, d'un montant de 6,96 million UC, permettra principalement de parachever la réhabilitation des réseaux de distribution 20 kV, la réhabilitation des centrales thermiques et d'installer des équipements de production hydroélectrique à Domoni ainsi que le siège de la Société Nationale d'Electricité des Comores (SONELEC).

4.1.2 L'installation d'équipements de production hydroélectrique sur le système d'adduction d'eau de Domoni participe de la réhabilitation des moyens de production en utilisant une approche innovante. En effet, l'installation d'équipements de production hydroélectrique s'appuiera sur les infrastructures d'adduction d'eau de Domoni (20000 habitants), notamment la prise d'eau, la chambre de mise en charge et la conduite. Le projet d'adduction d'eau, d'un coût total de 5,7 millions EUR, est cofinancé par l'Union Européenne (4,2 millions EUR) et l'Agence Française de Développement (1,5 millions EUR). Le financement supplémentaire contribuera ainsi à l'amélioration de l'objectif de développement du projet d'adduction d'eau à travers sa valorisation énergétique.

4.2. *Description du projet avec le financement supplémentaire*

4.2.1 Les objectifs du projet tel qu'approuvé initialement en septembre 2013, n'ont pas varié, de même que les composantes qui demeurent :

- (i) Appui à la réhabilitation et réalisation technique
- (ii) Appui institutionnel
- (iii) Gestion du projet

4.2.2 Les coûts des trois composantes augmentent (Tableau 4.1) en raison du financement supplémentaire. Le coût de la composante A augmente en raison du besoin de parachever la réhabilitation des réseaux de distribution 20 kV, la réhabilitation des centrales thermiques, et l'installation d'équipements de production hydroélectrique sur le système d'adduction d'eau de Domoni ainsi que la construction du siège de la SONELEC. Le coût de la composante B augmente en raison du besoin (i) de service contrôle et surveillance des travaux de construction, (ii) de mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social et (iii) de mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique. Enfin, le coût de la composante C s'accroît en raison du besoin (a) de service d'audit des comptes du projet, (b) de service relatif au logiciel comptable.

4.3. *Coût révisé du projet*

4.3.1 Le coût global révisé du Projet est estimé à 20,34 million UC hors taxes et entièrement en devises. Le coût supplémentaire résultant du coût révisé du Projet est de 6,96 million UC,

hors taxes. Le résumé des estimations de coût révisé du Projet par composantes et par catégories de dépenses est présenté dans les tableaux 4.1 et 4.2. Pour le financement supplémentaire, la provision pour aléas d'exécution et celle pour hausse de prix ont été prises à 4,74% chacune.

Tableau 4.1 : Coût révisé du Projet par composantes (UC)

Composante	Coût initial (UC)			Coût révisé (UC)		
	DEV	M L	Total	DEV	M L	Total
Appui à la réhabilitation et réalisation technique	10719000		10719000	15853817		15853817
Appui institutionnel	270000		270000	1374183		1374183
Gestion du projet	1053000		1053000	1114000		1114000
Coût de base	12042000		12042000	18342000		18342000
Provision pour aléas d'exécution (5%)	669000		669000	999000		999000
Provision pour hausse de prix (5%)	669000		669000	999000		999000
Coût total du projet	13380000		13380000	20340000		20340000

Tableau 4.2 : Coût révisé du Projet par catégories de dépenses (UC)

Catégories de dépenses	Coût initial (UC)			Coût révisé (UC)		
	DEV	ML	Total	DEV	ML	Total
Travaux	9 203 463		9 203 463	12 475 148		12 475 148
Biens	309 510		309 510	2 172 642		2 172 642
Services (Consultants et autres)	1 357 308		1 357 308	2 522 491		2 522 491
Fonctionnement	256 185		256 185	256 185		256 185
Restructuration	833 589		833 589	833 589		833 589
Autre	81 945		81 945	81 945		81 945
Coût de base	12 042 000		12 042 000	18 342 000		18 342 000
Provision pour aléas d'exécution (5%)	669 000		669 000	999 000		999 000
Provision pour hausse de prix (5%)	669 000		669 000	999 000		999 000
Coût total du projet	13 380 000		13 380 000	20 340 000		20 340 000

4.4. Plan de financement révisé

4.4.1 Le tableau 4.3 ci-dessous donnent le plan de financement révisé du Projet :

Tableau 4.3 : Plan de financement révisé (UC)

Composante	Don FAD-12	Don FAT	Don FAD-14	Total
Appui à la réhabilitation et réalisation technique	3 910 000	8 000 000	5 672 750	17 582 750
Appui institutionnel	300 000		1 219 859	1 519 859
Gestion du projet	1 170 000		67 391	1 237 391
Total	5 380 000	8 000 000	6 960 000	20 340 000

4.4.2 Le coût supplémentaire du projet s'élevant à 6,96 million UC sera financé en totalité (à 100%) par les ressources du FAD (allocation basée sur la performance du FAD 14).

4.5. Dispositions d'exécution

4.5.1 *Arrangements institutionnels* : Les arrangements institutionnels restent inchangés. Il convient toutefois de noter que la séparation fonctionnelle entre les activités énergie et eau a été opérée. La nouvelle société en charge des activités énergie, la SONELEC, couvre désormais les trois îles, suite à la fusion entre la MAM-WE et l'EDA.

4.5.2 *Dispositions de passation des marchés* : Le cadre juridique qui régit les marchés publics et délégations de service public aux Comores est dans une bonne mesure conforme aux bonnes pratiques internationalement reconnues. Il en est de même de l'organisation institutionnelle préconisée pour la gestion de la procédure des marchés publics. Cependant le système n'est pas encore entièrement opérationnel, certaines dispositions réglementaires et fonctions critiques ne sont encore que partiellement appliquées, certaines ne connaissant même pas un début d'application. L'analyse des sous-indicateurs critiques tel que défini dans le MAPS a permis de relever quelques insuffisances qui pourraient avoir un impact négatif sur l'utilisation du système national de passation des marchés (SNPM).

4.5.3 En attendant la mise en œuvre d'actions de réformes visant à corriger ces insuffisances, et afin d'atténuer les risques qui pourraient en découler, la Banque prendra les dispositions nécessaires dans le cadre de ce projet pour s'assurer que (i) un accord préalable sur le Plan de Passation de Marchés (PPM) sera convenu entre la Banque et le gouvernement qui identifiera les marchés à passer par entente directe et appel d'offres restreint (AOR) ; (ii) la DNCMP sera systématiquement saisie pour le contrôle a priori des marchés éligibles à ce contrôle, (iii) l'Agence d'exécution dispose de capacités suffisantes pour exercer le contrôle interne (existence d'une cellule de passation des marchés publics), (iv) les activités du projet incluent la réalisation systématique de revues a posteriori (audit) périodiques de toutes les dépenses en dessous des seuils de contrôle de la DNCMP et (v) les audits de passation des marchés seront systématiques et financés sur les ressources du projet et réalisés sous la supervision de l'ARMP dans le cas de l'utilisation du SNPM.

4.5.4 Par conséquent, toutes les acquisitions de ce projet seront effectuées conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque en date d'octobre 2015 ainsi qu'aux dispositions qui seront énoncées dans l'Accord de financement. L'évaluation du système de passation des marchés publics de l'Union des Comores (SPMS) a conduit à une qualification en modéré du risque en matière de passation des marchés. Par conséquent, l'utilisation du SPMS sera envisagée pour certaines catégories d'acquisitions à condition que les mesures d'atténuation dans le plan d'actions de développement des capacités en passation des marchés de l'Emprunteur (PDAP (cf. BPAR)) soient prises en compte. Cependant, les méthodes et procédures de la Banque seront utilisées pour les acquisitions qui présentent un risque substantiel avec l'utilisation du système comorien de passation des marchés. Les modalités de passation des marchés seront précisées plus en détail à l'annexe B5 du présent rapport d'évaluation du projet.

4.5.5 L'Unité Centrale de Gestion de Projet (UCGP) du PASEC sera chargée de l'acquisition des biens, des travaux, des services de consultants et autres tel que décrit à l'Annexe B5. L'examen des ressources, capacités, expertise et expérience de l'UCGP a révélé que cette dernière a besoin d'être renforcée en matière de passation des marchés. En termes de mesures d'atténuation des risques fiduciaires, un consultant spécialiste en passation de marché expérimenté sera recruté pour renforcer les capacités de l'UCGP en matière d'acquisition.

4.5.6 *Dispositions relatives à l'environnement* : Conformément aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI), le projet est classé en catégorie 2. Les travaux de réhabilitation et d'extension des unités de production électrique seront réalisés dans l'enceinte des installations et autres usines existantes et auront de ce fait des impacts environnementaux mineurs et limités dans le temps (phase travaux) et dans l'espace (dans l'enceinte des centrales). Les impacts de la réhabilitation du réseau MT, ainsi que ceux relatifs à l'installation d'équipements de production hydroélectrique seront ressentis notamment lors de la phase chantier. Aucune espèce sensible ne sera affectée par le projet. Un Plan de Gestion environnemental et social (PGES) a été préparé en mars 2019. Le résumé du PGES a été publié sur le site web de la Banque le 8 mars 2019 pour une période de 30 jours avant la présentation du projet au Conseil d'administration.

4.5.7 Le projet sera à l'origine de nombreux impacts positifs aussi bien pour la population sur les 3 îles, que pour la compagnie d'électricité. Il s'agit notamment: (i) du recrutement de la main d'œuvre locale et (ii) de l'accompagnement pour la création d'activités génératrices. Les impacts environnementaux négatifs sont liés à la pollution des sols, de l'eau et de l'air en cours de travaux. Les impacts liés à la perte des ressources biologiques seront relativement limités, compte tenu du positionnement des lignes qui s'établiront essentiellement le long de l'emprise des routes et loin des zones protégées ou à haute valeur écologique. L'implantation des poteaux de la ligne MT pourrait présenter des risques de percussioin pour les chauves-souris et les oiseaux de grande envergure. Des diverteurs seront placés sur les lignes lors de la traversée des corridors utilisés par les oiseaux. Par ailleurs, un spécialiste sera recruté par le projet pour déterminer les mesures à mettre en œuvre afin d'éviter tout impact sur les chauve-souris.

4.5.8 En phase des travaux, les entreprises auront la responsabilité de la mise en œuvre des dispositions du PGES afin de minimiser ces impacts. Par ailleurs, le projet mettra à la disposition des unités de gestion du projet un chargé en environnement, santé et sécurité sur les îles d'Anjouan et de Mohéli. Le budget prévu pour la mise en œuvre des mesures de bonification, d'atténuation ou de compensation pour la perte d'arbres, ainsi que les mesures de renforcement de capacités s'élève à 370 000 Euros et sera inclus dans le budget du projet.

4.5.9 *Dispositions relatives au changement climatique et croissance verte*: Les changements climatiques engendrent des risques potentiels dans les îles des Comores, notamment l'accentuation des phénomènes cycloniques, la montée du niveau de la mer, l'avancement de la mer et des processus physiques liés (exemple pluviométrie abondante). La frange littorale est logiquement la zone la plus démonstrative car elle concentre la majeure partie des habitats et des activités tout en étant déjà marquée par la saturation. Le pays est vulnérable au changement climatique et il a une faible capacité de réponse et de gestion des risques. Selon le système de sauvegarde climatique de la Banque, le projet est classé en catégorie 2, avec des risques d'inondation des Centrales à réhabiliter à proximité de la mer (Voidjou et Marahani Anjouan); d'érosion fluviale & côtière et de glissement de terrain dans les sections du réseau qui passent à travers des reliefs escarpés à Moroni et certaines lignes du réseau implantées le long des côtes (exemple à Batié – Mohéli); l'augmentation des besoins en eau pour les systèmes de fonctionnement, exemple un prélèvement excessif d'eau de la source de Galani à Anjouan constitue un risque de son épuisement et la disponibilité de l'eau dans le bassin versant (pour les centrales hydro-électriques de Domoni et Tratrenga).

4.5.10 Les activités d'adaptation au changement climatique ont été pris en compte dans la conception du projet (représentant 0,8 % du budget), notamment la sensibilisation et renforcement des capacités pour les (i) les populations, (ii) les institutions administratives (iii) les sociétés de distillation de Ylang Ylang (spécifiquement à Anjouan) et (iv) d'autres parties prenantes sur l'effet de la déforestation sur la disponibilité en eau; l'effet du changement climatique, notamment en lien avec l'avancement de la mer et l'augmentation du niveau de la

mer, les précipitations accrues, l'érosion fluviale et côtière, l'origine et les effets des glissements de terrain, les risques d'inondations et la gestion des catastrophes naturels et les actions de reboisement pour restaurer la couverture forestière et améliorer la disponibilité en eau. Des mesures seront aussi prises en compte pour l'adaptation des nouvelles infrastructures à la résilience climatique, par exemple les moteurs des centrales diesels seront équipés des dispositifs réduisant les émissions d'oxyde d'azote (Nox). Ces actions d'adaptation cadrent avec l'ambition du pays de réduire les émissions nationales de gazes à effet de serre (GES) en 2030 de 84 % exprimée dans le document de contribution déterminée au niveau national du pays (CDN) et dans le plan national d'adaptation (PANA). En ce qui concerne le secteur énergétique, les actions de réduction des GES devraient entraîner à la conversion vers des énergies renouvelables. Le projet prévoit la construction d'une centrale hydroélectrique, donc une contribution à l'atténuation au changement climatique (28,6% du budget). Le projet cadre avec le plan d'action changement climatique de la Banque pour la période 2016 – 2020.

4.5.11 *Dispositions de gestion financière* : Les dispositions de gestion financière restent inchangées.

4.5.12 *Décaissement* : Compte tenu des catégories de dépenses prises en charge par le financement supplémentaire FAD (acquisitions de travaux, biens et services), les ressources de ce financement seront mobilisées conformément aux règles et procédures du Manuel de décaissement de la Banque à travers la méthode de Paiement direct.

4.5.13 *Audit* : Un auditeur externe sera recruté en vue de procéder à l'audit du projet.

V. JUSTIFICATION DU FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE

5.1.1 Le 24 avril 2018, la Banque a reçu une requête du Gouvernement de l'Union des Comores sollicitant son appui financier pour l'installation d'équipements de production hydroélectrique à Anjouan. Cette installation a été envisagée dans le cadre d'un financement supplémentaire du PASEC afin de faciliter sa mise en œuvre d'un point de vue opérationnel. Par ailleurs, il était prévu en 2018 une opération d'appui budgétaire d'un montant de 5 million UC pour le secteur de l'énergie des Comores qui n'a pu être réalisée en raison de l'absence de programme avec le Fonds Monétaire International. Le Gouvernement de l'Union des Comores et la Banque ont convenu de réallouer ces ressources au financement supplémentaire du PASEC.

5.1.2 Le Projet va contribuer à (i) améliorer l'accès à l'énergie à travers la réhabilitation des infrastructures énergétiques qui seront plus fiables, (ii) restaurer la capacité de production d'énergie par la réhabilitation de 4 centrales Diesel (Voidjou, Itsambouni, Trenani et Fomboni), la réhabilitation de 3 centrales hydroélectriques (Lingoni, Marahani et Miringoni) et l'installation d'équipements de production hydroélectrique à Domoni, (iii) réduire les pertes du réseau électriques en passant d'une moyenne de 40% à 25% et réduire le coût de production de l'électricité, (iv) faciliter la réduction du tarif de l'électricité et (v) réguler la pression dans le système d'adduction d'eau de Domoni.

5.2. Alignement du projet

5.2.1 Le Projet est en accord avec les priorités énoncées dans le DSP 2016-2020, le Nouveau Pacte pour l'Énergie en Afrique, les High 5, le deuxième plan d'action de la Banque sur les changements climatiques (2016-2020) ainsi que la «Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable» (SCA2D) 2018-2021 à travers le deuxième axe « l'amélioration de la qualité de vie de la population et garantir l'accès équitable aux services sociaux de base 2 ».

5.2.2 La mise en œuvre du projet peut être confrontée à un certain nombre de risques, dont les plus importants ainsi que leurs mesures d'atténuation ont été identifiées dans le Tableau 5.1

Tableau 5.1 : Risques et mesures d'atténuation

Risque	Description	Niveau	Mesures d'atténuation
Politique	Le contexte politique marqué par l'amendement de la constitution qui pourrait être source de tension politique et sociale	M	Le renforcement du dialogue entre les acteurs politiques, économiques et la société civile, encouragé par la Communauté internationale.
Capacité	Faibles capacités humaines et institutionnelles qui pourraient constituer un handicap majeur à la mise en œuvre du programme du Gouvernement.	M	L'engagement des partenaires au développement dont la Banque et le PNUD à soutenir le développement des capacités constitue un facteur important d'atténuation de ce risque.
Maintenance	Risque de maintenance et de sécurité au sein des centrales.	M	Rrenforcement de capacité à mettre en œuvre par les entreprises chargées de la réhabilitation des centrales.
Climatique	Vulnérabilité Climatique du pays	M	Le projet utilisera des technologies résilientes au changement climatique, le reboisement pour l'amélioration des stocks de carbone et des actions de sensibilisation sur l'adaptation.

5.3. *Alignement avec la politique des prêts supplémentaires*

5.3.1 Le prêt supplémentaire est conforme à la « Politique et procédures du Groupe de la Banque en matière de financements supplémentaires » du 1^{er} janvier 1998 (Annexe III).

VI. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

6.1. *Indicateurs clés de performance économique et financière*

6.1.1 Les principaux résultats financiers et économiques sont résumés dans le Tableau 6.1 ci-dessous.

Tableau 6.1 Indicateurs clés de la performance financière et économique du projet		
Scénario de base avec financement supplémentaire	TRIF : 22,8%	VAN Fina : USD 12,6 million
	TRE : 19,5%	VAN Eco : USD 7,2 million
Scénario de base avant financement supplémentaire (2013)	TRIF : 20,4%	VAN Fina : USD 11,6 million
	TRE : 22%	VAN Eco : USD 10,7 million

6.2. *Performance financière et économique*

6.2.1 Après avoir reflété le financement supplémentaire sur le projet, le résultat de cette analyse montre que le projet reste toujours financièrement viable. Le taux de rendement financier interne réel (FIRR) est estimé à 22,8%. La valeur actuelle nette financière (FNPV), au coût moyen pondéré du capital (taux d'actualisation réel de 10%), est de 12,6 million USD. Les résultats de l'analyse économique montrent que le projet générera le taux de rentabilité économique réel (TRE) de 19,5% et une valeur actualisée nette économique (VANE) actualisée au coût d'opportunité du capital de 12% (réel) de 7,2 million USD. Bien que le prêt

supplémentaire ait un impact négatif marginal sur la viabilité économique, le projet reste économiquement viable.

6.3. Viabilité financière de l'entreprise de services publics

6.3.1 Le projet devrait permettre d'améliorer la viabilité financière de la SONELEC dont le coût d'exploitation était supérieur au tarif utilisateur final. Le principal avantage attendu du projet est de réduire les coûts d'exploitation à un niveau raisonnable (0,25 USD/Kwh en 2022) en augmentant le rendement de la centrale électrique et en réduisant les pertes. En conséquence, il est recommandé de réviser le niveau tarifaire en 2022 à environ 0,25 USD/KWh pour améliorer la compétitivité économique.

VII. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET POUVOIRS

7.1 Instrument juridique

7.1.1 Le Projet sera financé par un don du Fonds Africain de Développement (FAD).

7.2 Conditions liées à l'intervention de la Banque

7.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du Protocole d'Accord

L'entrée en vigueur de l'accord de don FAD sera subordonnée à la signature par les parties concernées du Protocole d'Accord de don y relatif ;

7.2.2 Conditions préalables au premier décaissement des ressources du don FAD

Le premier décaissement des ressources est subordonné à l'entrée en vigueur de l'accord de don FAD.

7.3. Engagements

- i. Exécuter le Projet conformément au PGES, aux Politiques de sauvegardes de la Banque et à la législation nationale applicable d'une manière satisfaisante pour la Banque, sur le fond et la forme;
- ii. Préparer et soumettre à la Banque des rapports semestriels de la mise en œuvre du PGES, y compris les lacunes identifiées et les mesures correctives prises à cet effet;
- iii. S'abstenir de toute action qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre du PGES, y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de toute disposition du PGES, totale ou partielle, sans l'accord préalable écrit de la Banque.

7.4. Conformité avec les politiques de la Banque

7.4.1 Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

VIII. RECOMMANDATION

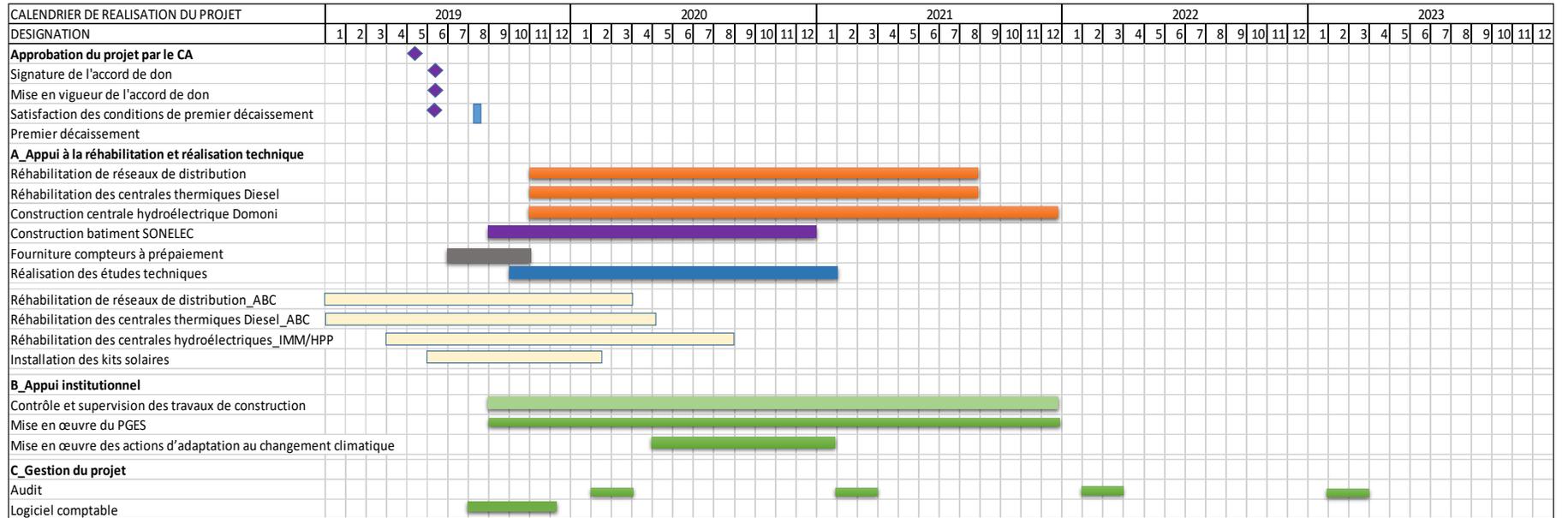
8.1 La Direction recommande que le Conseil d'Administration approuve la proposition d'un don FAD de 6,96 million d'UC au profit de la République Fédérale de l'Union des Comores pour le financement supplémentaire du Projet d'appui au secteur de l'énergie aux Comores, selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

Annexe I : Cadre logique révisé

Pays et nom du projet: Union des Comores - PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ENERGIE						
Objectif du projet : Rétablir et améliorer le fonctionnement du réseau électrique, de la production à la distribution et préparer le développement des énergies renouvelables						
chaîne de résultats		INDICATEURS DE PERFORMANCE			Moyens de vérification	RISQUES/MESURE D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence (2012)	Cible		
IMPACT	Compétitivité économique améliorée	Tarif de l'électricité	30 cents USD/kWh	25 cents USD/kWh	-Rapports de post-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Risque politique atténué par le renforcement du dialogue entre les acteurs politiques, économiques et la société civile, encouragé par la Communauté internationale. Risque lié à la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles. Ce risque est atténué par l'engagement des partenaires au développement dont la Banque et le PNUD à soutenir le développement des capacités.
	Accès à l'électricité amélioré	Taux national d'accès à l'électricité	60% en Grande-Comores, 50% à Anjouan, 10 % à Mohéli	83% en 2022 dans les trois îles		
EFFETS	Capacité de production d'énergie additionnelle installée et des pertes réduites	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de production d'énergie additionnelle installée Taux des pertes techniques et commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de production d'énergie additionnelle installée : Perte Réseau : MA-MWE : 45% et EDA : 35% 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de production d'énergie additionnelle installée : 4800 kW en 2015 Perte Réseau au niveau national: 25% en 2022- 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de maintenance et de sécurité au sein des centrales atténué par le renforcement de capacité à mettre en œuvre par les entreprises chargées de la réhabilitation des centrales. 	
	Fonctions de production et distribution d'électricité rétablies	<ul style="list-style-type: none"> Nombre centrales thermiques réhabilitées Nombre centrales hydroélectriques réhabilitées/construites nouveaux groupes acquis longueur de ligne moyenne tension réhabilitée 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre centrales thermiques réhabilitées : Nombre centrales hydroélectriques réhabilitées/construites Nouveaux groupes acquis : longueur de ligne moyenne tension réhabilitée : 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de centrales thermiques réhabilitées : 4 en 2022 Nombre de centrales hydroélectriques réhabilitées/construites : 4 en 2022 nouveaux groupes acquis : 3 longueur de ligne moyenne tension réhabilitée : 135 km 		<ul style="list-style-type: none"> Dossiers /rapports annuels des sociétés d'électricité Rapports de mission de supervision de la BAD Rapport d'achèvement du projet
PRODUITS	Capacités de stockage de carburant des centrales renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Capacité additionnelle de stockage du carburant 	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de réserve : 4 jours en Grande Comores et à Anjouan et 2 jours à Mohéli 	Réserve de carburant : 30 jours de réserve sur les 3 îles à partir de 2022	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'études Rapports de post-évaluation 	
	Développement des énergies renouvelables) et réduction des émissions de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études de faisabilités/design technique financées 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'études de faisabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de sites potentiels et lancement d'études de faisabilité des 2019 		
	Notion de la maîtrise de l'énergie développée	<ul style="list-style-type: none"> Puissance additionnelle installée en solaire 	<ul style="list-style-type: none"> Puissance additionnelle installée en solaire : 	<ul style="list-style-type: none"> Puissance additionnelle installée en solaire : 50 kW 		

	Capacités renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre formations proposées • Nombre femmes bénéficiant de formation • Prévision d'assistance technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre formations proposées : • Nombre femmes bénéficiant de formation : • Prévision d'assistance technique • 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 formations prévues dans le cadre du projet pour un total de 69 employés formés • 18 femmes (26,1%) bénéficiant de formation (au niveau des deux sociétés) • Mise en place d'une assistance technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports trimestriels de UCGP • Rapports de mission de supervision de la BAD 	
ACTIVITES CLJES	COMPOSANTES		RESSOURCES			
	(A) Appui à la réhabilitation et réalisation technique (B) Appui institutionnel (C) Gestion du projet		<u>Ressources : 20 340 000 UC</u> Don FAD-12 : 5 380 000 UC Don FAD-14 : 6 960 000 UC Don FAT : 8 000 000 UC		<u>Emplois : 20 340 000 UC</u> Composante A : 17 582 750 UC Composante B : 1 519 859 UC Composante C : 1 237 391 UC	

Annexe II : Calendrier de réalisation révisé



Annexe III : Conformité du financement supplémentaire à la « Politique et procédures du Groupe de la Banque en matière de financement supplémentaire » du 1^{er} janvier 1998

Conditions spécifiques	Conformité (Oui/Non)	Justification
1. La note attribuée à la supervision globale du projet doit être « satisfaisante » ou plus.	Oui	La performance globale du projet a été évaluée satisfaisante à la dernière supervision de février 2019.
2. L’octroi d’un financement supplémentaire sur les ressources de la BAD ou du FAD dépendra du statut d’éligibilité du PMR concerné selon les modalités relatives applicables aux prêts du Fonds africain de développement en vigueur au moment de l’instruction de ce dossier.	Oui	Le financement envisagé est conforme aux allocations prévues en faveur des Comores dans le cadre du FAD 14.
3. Le pays bénéficiaire déploie des efforts résolus pour promouvoir le développement national en général et pour la mobilisation des ressources intérieurs et extérieurs	Oui	Le gouvernement des Comores déploie beaucoup d’efforts pour mobiliser les partenaires techniques et financiers dans le cadre du développement national. La Banque Mondiale prépare en ce moment un projet de stockage de l’énergie électrique par batterie (10 MW). La construction d’une centrale au fuel lourd de 18 MW est en cours. Le pays mobilise également les ressources pour la réalisation d’un projet d’exploration géothermique.
4. L’environnement du pays se prête à la bonne mise en œuvre du projet.	Oui	Le pays est dans une situation de paix et de stabilité favorable à la mise en œuvre du projet.
5. Le dépassement des coûts est dû à des circonstances indépendantes de la volonté du pays emprunteur.	Oui	Le dépassement du coût du projet est lié à l’insuffisance du budget alloué pour l’exécution des travaux de réhabilitation.
6. Les dépassements des coûts ne peuvent pas être financés par l’emprunteur, celui-ci n’a pu trouver d’autres sources de financement, et fournit des arguments étayant sa demande de financement supplémentaire auprès du Groupe de la Banque.	Oui	Le gouvernement a adressé une requête de financement à la Banque avec justificatif à l’appui. Les autres partenaires au développement tels que l’Union Européenne, la Banque Mondiale et l’AFD sont actuellement engagés dans diverses opérations de développement en faveur des Comores.

7. Il n'a pas été possible de réduire le coût total du projet en modifiant le cahier des charges ou l'ampleur des travaux ou des services sans affecter sensiblement l'objectif et la viabilité du projet	Oui	Des modifications au cahier des charges ne permettent pas de couvrir les coûts du déficit de financement. Un financement supplémentaire est nécessaire.
8. Le projet est viable au plan technique, économique et financier malgré le dépassement de coût	Oui	Le projet reste techniquement viable, financièrement et économiquement viable avec un taux de rentabilité financière de 24,1%.
9. L'ampleur du projet ne peut être réduite sans nuire à sa capacité d'atteindre les objectifs fixés et à sa durabilité.	Oui	Les objectifs du projet ne peuvent être atteints que par sa réalisation complète. La taille ou l'étendue du projet ne peuvent être réduites.
10. Il n'existe aucune autre contrainte exogène, à savoir financière, technique ou administrative susceptible d'entraver l'achèvement du projet.	Oui	Les aspects financiers et techniques sont favorables à l'achèvement du projet une fois que le financement est disponible. La gestion du projet est assurée par l'Unité Centrale de Gestion du Projet déjà mise en place.

Annexe IV : Requête de financement du Gouvernement des Comores

UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement
MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET



جمهورية القمر المتحدة
الوحدة - التضامن - التنمية
وزارة المالية والميزانية

LE MINISTRE

N° 18- 90 /MFB/CAB

Moroni le, 20 OCT 2018

A
Monsieur le Directeur Général Adjoint
Bureau Régional de Développement et de
Prestation de Services pour l'Afrique de l'Est (RDGE)
Banque Africaine de Développement

Objet : PASEC- Financement supplémentaire

Madame la Directrice Adjointe

Faisant suite à la mission de dialogue du 25 au 28 septembre 2018 à Moroni et également à votre correspondance du 9 octobre 2018 – AFDB/RDGE/LTR/2018/10/027 relative au financement supplémentaire du Projet d'Appui au Secteur de l'Energie aux Comores (PASEC), j'ai le plaisir de vous remercier de tout l'intérêt que vous accordez au développement de l'Union des Comores.

Le Gouvernement de l'Union des Comores souhaite réitérer ses vifs remerciements à la Banque Africaine de Développement pour l'ensemble des efforts déployés pour le suivi de ce projet et pour la réussite auquel le Gouvernement comorien s'engage afin non seulement de lutter contre la pauvreté de la population mais aussi pour l'atteinte de ses objectifs d'un pays émergent d'ici l'an 2030.

C'est ainsi, que nous sollicitons la réaffectation de l'allocation pays du FAD-14 accordé à l'Union des Comores au financement supplémentaire du Projet d'Appui au Secteur de l'Energie aux Comores (PASEC).

Comme vous l'avez constaté, la réaffectation de cette allocation pays du FAD-14, permettra au pays de lever les nombreux défis qui entravent le développement du secteur Energie. En particulier, elle permettra d'optimiser la qualité de service et aboutir à une sécurisation effective des centrales thermiques, à une exploitation des réseaux électriques moins contraignante et plus sûre permettant une réduction des pertes et l'augmentation de la durée de vie des investissements.

Comptant sur votre soutien au développement économique et social de notre pays, je vous prie de bien vouloir agréer, madame la directrice adjointe, l'assurance de ma considération distinguée.



SAID ALI SAID CHAYHANE

Ministère des Finances et du Budget,
Avenue de l'indépendance, BP : 124 Moroni Comores.
Tel : +269 764 41 01 Email : Cuf@comores.km2018@gmail.com

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
BUREAU RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE
PRESTATION DE SERVICES POUR L'AFRIQUE DE L'EST (RDGE)

Ref: ADB/RDGE/LTR/2018/19/017
Date: 9 octobre 2018

S.E. Monsieur Said Ali Said CHAYHANE

Ministre des Finances et du Budget

Union des Comores

B.P 324 Moroni

Tel : (269) 764 41 01

Fax : (269) 773 41 40

Email : sdchayhane@yahoo.fr

Naifata@gmail.com

Naifata@yahoo.fr

**OBJET : PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ENERGIE (PASEC) –
FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE**

Excellence Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir par la présente correspondance exprimer mes remerciements au Gouvernement de l'Union des Comores pour les dispositions qu'il a prises pour assurer le bon déroulement de la mission de dialogue que j'ai conduite du 25 au 28 septembre 2018 à Moroni.

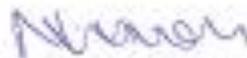
L'objet de cette correspondance porte sur le financement supplémentaire que nous envisageons apporter au PASEC en cours d'exécution, et ce dans le cadre de la réaffectation de l'allocation pays du FAD-14 accordée à l'Union des Comores.

En effet, lors de la mission de dialogue, nous avons eu l'opportunité d'échanger entre autres sur l'appui budgétaire sectoriel envisagé en faveur du secteur de l'énergie. Comme discuté avec vous, cet appui budgétaire demeure conditionné essentiellement par un programme du pays avec le Fonds Monétaire International (FMI) ; programme non encore conclu.

Au vu des concertations que nous eues sur le sujet avec toutes les autorités nationales rencontrées lors de la mission de dialogue, et compte tenu de l'engagement pris de consommer entièrement en 2019 l'allocation pays du FAD-14 accordée à l'Union des Comores afin de ne pas la perdre conformément aux dispositions réglementaires du FAD, nous avons consulté d'avantage en interne au sein de notre institution. A la suite de cela, nous vous proposons de réaffecter les ressources du FAD-14 initialement réservées à l'appui budgétaire sectoriel envisagé en faveur du secteur de l'énergie à un financement supplémentaire au Projet d'appui au Secteur de l'Energie (PASEC) en cours d'exécution.

Ce financement supplémentaire au PASEC présente un double avantage. D'abord, son instruction en vue de son approbation par le Conseil d'Administration de la Banque Africaine de Développement (BAD) sera rapide parce qu'il porte sur un projet existant, et permettra ainsi d'honorer avec certitude l'engagement pris de consommer entièrement en 2019, l'allocation pays du FAD-14 accordée à l'Union des Comores. Ensuite, ce financement supplémentaire combinera en une seule opération deux projets initialement envisagés, à savoir (i) l'appui budgétaire sectoriel envisagé en faveur du secteur de l'énergie pour un montant de 6 millions d'euros, et (ii) le Projet envisagé de construction de la centrale hydroélectrique de Domoni pour un montant de 2,4 millions d'euros. A cet égard, le montant total des ressources du FAD-114 affectées à la nouvelle opération envisagée, à savoir le financement supplémentaire au PASEC, est de 8,4 millions d'euros, soit 6 millions d'euros plus 2,4 millions d'euros.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur Le Ministre, l'assurance de ma haute considération.


Nnenna NWABUFO

Cc:
S.E M. MOUSTADROUINE ABDOU
Ministre de l'Energie, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement.

S.E M. IDAROUSSE HAMADA
Secrétaire Général du Gouvernement

Annexe V : Situation du portefeuille actif du groupe de la banque aux Comores au 19 mars 2019 en milliers d'Unités de Compte

No.	Projet	Instrument	Date Approbation	Délai sign. (mois)	Délai déc. (mois)	Date Clôture	Age (année)	Montant Net (000 UC)	Taux Décaissement*	PAR.
Transport							2,0	15.165	30%	
1	PROJET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER	FAD (prêt)	17-Apr-17	1,4	7,6	31-Dec-19	1,9	2.700	25,37%	NPPP
		FAD (don)	23-Jan-17	4,2	4,4	31-Dec-19	2,1	12.465	31,02%	
Multisecteur							2,3	7.100	49,38%	
2	PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INST. (PRCI – II)	FAT (Pilier I)	19-Nov-15	0,3	1,1	31-Jul-19	3,3	6.000	58,15%	NPPP
3	PROJET D'APPUI A L'AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (PAAPI)	FAT (Pilier III)	23-Nov-17	3,3	3,3	31-Mar-21	1,3	1.100	1,55%	NPPP
Secteur Energie							4,7	15.86	27,05%	
4	PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ENERGIE (PASEC)	FAT (Pilier I)	11-Sep-13	2,5	9,4	31-Jan-20	5,5	8.000	18,77%	PPP
		FAD (don)		2,5	9,4			5.380	49,04%	
5	PROJET D'APPUI AUX ENERGIES RENOUVELLABLES	SEFA	30-Oct-14			31-Dec-18	4,43	0.480	33,70	PPP
6	PLAN DIRECTEUR DE PRODUCTION, TRANSPORT & DISTRIBUTION DE L'ENERGIE	FAT(Pilier III)	30-Sep-15	1,9	1,9	30-Dec-18	3,4	2.000	20,61%	PP
Total				2,3	5,3		3,34	38.13	33,49%	